

Bulletin municipal

# Lavaltrie *vous informe*



Printemps - Été 2026

**Gestion  
des eaux**  
Page 6

**Carte  
d'achat local**  
Page 11

**Événements  
à venir**  
Pages 14-15

**Règlement  
d'arrosage**  
Page 28



## MOT DU MAIRE

Chères citoyennes,  
Chers citoyens,

Le printemps marque le retour des activités extérieures et d'une vie municipale bien animée. Cette période de l'année nous rappelle aussi l'importance de poser des gestes simples, mais essentiels, pour assurer la sécurité et la qualité de vie de toute la communauté.

### La gestion des eaux : un geste collectif essentiel

Au cours des dernières semaines, un dépliant portant sur la gestion des eaux vous a été envoyé par la poste. Ce document a été conçu pour vous aider à mieux comprendre où va l'eau provenant des précipitations et de nos activités quotidiennes à la maison.

On y explique le fonctionnement des réseaux municipaux et, surtout, les gestes simples à poser pour faire une réelle différence afin d'éviter les refoulements et les inondations dans les résidences.

La gestion des eaux est un devoir commun. Je vous invite donc à prendre quelques minutes pour consulter ce dépliant attentivement. Celui-ci est également disponible sur la page « Gestion des eaux » du site Web de la Ville. C'est en adoptant de bonnes pratiques que nous contribuerons ensemble à réduire les risques et à protéger nos propriétés.

### La sécurité routière : une responsabilité partagée

Avec le retour du beau temps, j'aimerais également rappeler l'importance d'adopter des comportements sécuritaires sur nos routes. Piétons, cyclistes, automobilistes, utilisateurs de triporteurs, de trottinettes et de mobylettes (scooters), nous devons tous partager le même espace pour circuler. La vigilance de chacun est donc essentielle.

Dans les prochaines semaines, vous verrez circuler une campagne de sensibilisation municipale au sujet du partage de la route et de l'importance des règles de sécurité. Elle vise à rappeler de façon simple et concrète les bons réflexes à adopter pour assurer la sécurité de tous.

En terminant, je vous invite à profiter pleinement de tout ce que Lavaltrie a à offrir durant la saison estivale. Que ce soit en admirant la beauté paisible de nos paysages ou en participant aux activités, aux spectacles et aux événements qui animent notre ville, l'été est un moment privilégié pour se rassembler et créer de beaux souvenirs.

Je vous souhaite un printemps et un été sécuritaires, agréables et remplis de découvertes!

Christian Goulet  
Maire de Lavaltrie



## CAFÉ-CAUSERIE DU MAIRE : RETOUR SUR UNE BELLE RENCONTRE

Dans le but d'informer les citoyens sur divers enjeux municipaux et de favoriser le dialogue, M. Christian Goulet, maire de Lavaltrie, convie chaque année les Lavaltroises et Lavaltrois à des cafés-causeries sur divers sujets d'actualité municipale. Ces rencontres sont des moments privilégiés pour vous informer, poser vos questions et faire entendre votre voix.

Le plus récent café-causerie s'est tenu le 21 février dernier, dans l'ambiance chaleureuse du Garage à Simon. Ouvert à l'ensemble de la population, l'événement a donné lieu à des échanges enrichissants avec le maire, ainsi qu'avec le conseiller municipal, M. Jocelyn Guévremont et le directeur général, M. Marc-Olivier Breault, notamment à propos du budget 2026 et des projets à venir.

Merci à toutes les personnes présentes d'avoir contribué à la qualité des discussions !



## BILAN ANNUEL 2025

Chaque année, l'administration municipale de Lavaltrie présente avec fierté le bilan de l'année précédente. Le bilan 2025 propose un survol clair et concis des actions menées par les équipes municipales afin de concrétiser la vision de la planification stratégique de la Ville.

On y retrouve les principales réalisations de l'ensemble des services municipaux en 2025, de même qu'un aperçu des dossiers prioritaires qui guideront les actions en 2026.

Réalisé dans une démarche collaborative réunissant tous les services, ce bilan rassemble des faits saillants, des données clés et des photos.

Le bilan sera disponible au cours du printemps, sur la page « Bilan annuel » du site Web de la Ville. Demeurez à l'affût !



## RESPECT ET CIVISME DANS LES KIOSQUES POSTAUX

Vous l'avez sûrement remarqué : dans plusieurs kiosques postaux, des circulaires et autres déchets sont laissés au sol. Rappelons que ces espaces communs ne sont pas des poubelles.

### Pourquoi ne pas y installer des poubelles et des bacs de récupération ?

L'expérience passée a démontré que les matières recyclables étaient souvent contaminées par des déchets, rendant la récupération impossible. Cette situation engendrait également des coûts supplémentaires de collecte pour l'ensemble des contribuables.

### La solution est simple :

- Rapporter ses circulaires et son courrier à la maison ;
- Trier les différentes matières afin d'en disposer adéquatement : récupération et/ou ordures.

Merci de garder ces espaces communs propres et agréables pour tous.



M. Jocelyn Guévremont, conseiller municipal responsable des dossiers en lien avec le développement économique, les infrastructures et le génie, Mme Julie Langlais, horticultrice, Mme Nancy Gagnon, coordonnatrice à l'horticulture et M. Mathieu Robert, contremaître parcs et espaces verts.

## FLEURONS DU QUÉBEC : RÉSULTATS DE LA CLASSIFICATION 2025

En 2025, la Ville de Lavaltrie s'est distinguée lors du gala annuel des Fleurons du Québec en obtenant une moyenne globale de 4 fleurons, en plus de décrocher la note parfaite de 5 fleurons dans la catégorie des aménagements municipaux.

Le processus de classification repose sur une évaluation rigoureuse menée par des classificateurs professionnels, qui visitent au moins 60 % du territoire municipal et analysent plus de 1 000 critères horticoles et paysagers.

Cette distinction reflète le travail soutenu des équipes municipales, mais aussi la mobilisation des citoyens, des organismes communautaires, des commerçants et des partenaires locaux qui contribuent à faire de Lavaltrie une ville plus verte, plus accueillante et plus attrayante. C'est l'implication de tous qui a mené à ce succès collectif.

La cote obtenue dans le cadre de ce gala est valide pour 3 ans, période durant laquelle la Ville peut afficher fièrement sa distinction et poursuivre ses efforts pour atteindre de nouveaux sommets.



## VIGILANCE ET COURTOISIE PRÈS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE LA RIVE

Chaque jour, aux heures de pointe, notre brigadière veille à la sécurité de nos adolescents à l'intersection des rues Notre-Dame et Douaire-de-Bondy, tout près de l'école secondaire de la Rive.

Son rôle est essentiel : elle encadre la traverse des jeunes en les faisant traverser en groupe, ce qui permet de limiter les arrêts fréquents et de contribuer à une circulation plus fluide et sécuritaire sur la rue Notre-Dame.

Chers automobilistes, nous vous invitons à :

- Être vigilants à cette intersection achalandée;
- Faire preuve de patience et de respect envers la brigadière, les piétons et les autres conducteurs;
- Adopter un comportement courtois, en respectant la signalisation et les consignes données.

Un immense merci à Mme Jocelyne Massé pour son engagement et son travail remarquable. Par sa présence rassurante et son approche humaine, elle contribue chaque jour à la sécurité de nos jeunes et à une meilleure cohabitation sur la route.

Ensemble, faisons de nos rues des espaces sécuritaires et respectueux pour tous.



## ASSOUPLISSEMENTS POUR LES LOGEMENTS ADDITIONNELS À UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE

Face à la pénurie de logements et au fardeau financier que représente l'achat d'une propriété, la Ville a apporté des assouplissements aux normes applicables à un logement additionnel à une résidence unifamiliale.

Cette initiative a pour objectif de faciliter l'accès à la propriété, tout en augmentant l'offre de logements sur le territoire de Lavaltrie.

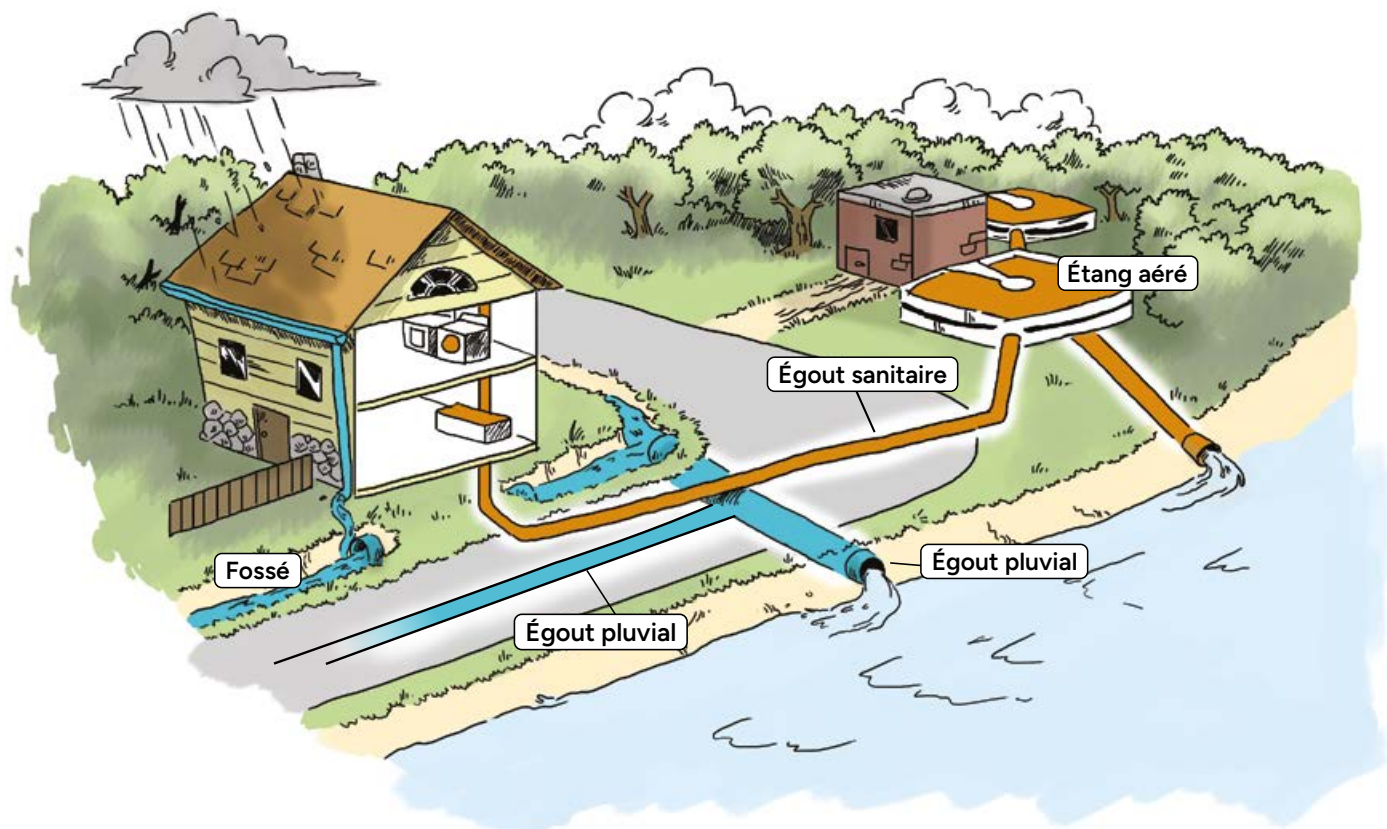
En résumé, les dispositions permettent :

- d'augmenter la taille et l'espace qu'un logement additionnel peut occuper à l'intérieur d'une résidence unifamiliale;
- d'aménager un logement additionnel dans un bâtiment détaché d'une telle habitation, à la condition notamment que l'immeuble soit desservi par le réseau d'aqueduc municipal et que le terrain soit d'une superficie d'au moins 600 m<sup>2</sup>.

Pour obtenir des informations supplémentaires à ce sujet, n'hésitez pas à consulter la page « Urbanisme (permis et formulaires) » du site Web de la Ville.

Vous pouvez également communiquer avec le Service de l'urbanisme, aux coordonnées suivantes : 450 586-2921, option 2 | [urbanisme@ville.lavaltrie.qc.ca](mailto:urbanisme@ville.lavaltrie.qc.ca)





## LA GESTION DES EAUX

Comprendre où va l'eau et comment éviter les refoulements et les inondations.

### Connaissez-vous vos réseaux sanitaires et pluviaux ?

Sur le territoire de Lavaltrie, l'eau peut circuler de différentes façons selon les secteurs : par des conduites souterraines (égout sanitaire, égout pluvial) et/ou par des fossés, chacun ayant un rôle précis.

Pour les résidents desservis par les réseaux sanitaires et pluviaux : il est très important de savoir que ces deux réseaux ne doivent jamais être branchés ensemble pour éviter la surcharge des réseaux municipaux et les risques de refoulement d'égout dans les maisons.

- Fossé : dirige l'eau de pluie et la fonte des neiges vers des endroits où l'eau peut s'écouler naturellement.
- Réseau sanitaire : collecte les eaux usées (toilettes, douches, laveuse, lave-vaisselle).
- Réseau pluvial : collecte l'eau de pluie (fonte des neiges, eau des gouttières et, selon les cas, des drains de fondation).

### Le saviez-vous ?

Dans certains secteurs développés avant les années 1980, les normes de l'époque permettaient des branchements combinant les réseaux sanitaires et pluviaux.

Toutefois, les égouts sanitaires ne sont pas conçus pour recevoir les eaux de ruissellement telles que l'eau de pluie, la fonte des neiges ou l'eau provenant des gouttières et des drains français. En effet, l'envoi de ces eaux vers les égouts sanitaires entraîne des débordements et peut provoquer des refoulements d'égout dans les maisons lors de précipitations importantes.

### Vous n'êtes pas certain de la conformité de vos branchements ?

Une vérification avec un plombier peut éviter bien des soucis.

### Pourquoi ne faut-il jamais connecter le réseau sanitaire et le réseau pluvial ensemble ?

Un branchement non conforme des réseaux peut entraîner plusieurs problèmes, notamment :

- Une surcharge des réseaux et le débordement des stations d'épuration lors de fortes pluies ;
- La pollution des cours d'eau par le déversement d'eaux usées dans le fleuve ;
- Des refoulements d'égout et des inondations dans les bâtiments ;
- Des coûts inutiles pour la collectivité, puisque le mélange de l'eau de pluie aux eaux usées augmente le volume d'eau à traiter et, par conséquent, les coûts de traitements associés.

### Le rôle du citoyen : des gestes simples et essentiels

La Ville de Lavaltrie déploie des mesures afin de prévenir les inondations : elle effectue l'entretien et investit dans la réfection des infrastructures pour en assurer la pérennité.

Toutefois, certains gestes essentiels doivent être posés par les citoyennes et citoyens pour protéger leur demeure des refoulements, et pour maintenir l'efficacité des réseaux :

#### Vérifier ses branchements et appareils

Assurez-vous que :

- Vos toilettes et appareils sanitaires sont branchés au réseau sanitaire ;
- Vos gouttières et drains de fondation sont branchés au réseau pluvial ;
- Votre pompe submersible (pompe pour l'eau de fondation, aussi appelée *sump pump*) est fonctionnelle en tout temps ;
- Votre clapet antiretour est bien installé, en bon état et fonctionne correctement.

En cas de doute, mieux vaut vérifier auprès d'un plombier.

#### Être vigilant lors de travaux

- Lors de rénovations ou de travaux de plomberie, assurez-vous que les branchements sont conformes ;
- Faites appel à un professionnel qualifié ;
- Évitez les branchements temporaires ou improvisés.

#### Bien gérer l'eau de pluie

- Dirigez l'eau des gouttières loin des fondations ;
- Ne raccordez jamais les drains français au réseau sanitaire ;
- Gardez les drains dégagés et en bon état ;
- Inspectez vos ponceaux et fossés.

#### Réduire sa consommation d'eau lors de fortes pluies

Lors de fortes pluies, pour limiter l'accumulation d'eau dans le réseau d'égout municipal et ainsi prévenir les risques de refoulements et d'inondations :

- Reportez votre lessive et l'utilisation du lave-vaisselle ;
- Réduisez le temps sous la douche et la quantité d'eau dans le bain ;
- Évitez le gaspillage d'eau, notamment en fermant le robinet lorsque vous vous brossez les dents ou lavez la vaisselle à la main.

Chaque geste compte pour protéger votre maison, les réseaux et l'environnement.

**Ensemble, faisons la différence !**



Pour bien comprendre où va l'eau et savoir comment éviter les refoulements et les inondations, nous vous invitons à consulter le dépliant explicatif. Il contient de nombreux renseignements à ce sujet, ainsi qu'une liste de vérifications à effectuer dans votre demeure.



## PROJET « MAIRE D'UN JOUR » : DES JEUNES ENGAGÉS DANS LA DÉMOCRATIE MUNICIPALE

Le projet « Maire d'un jour » connaît un engouement grandissant ! Cette année, ce sont deux écoles primaires qui ont participé à cette initiative de la Ville de Lavaltrie visant à faire découvrir la démocratie municipale et le rôle des élus aux jeunes citoyens. Le maire, M. Christian Goulet, a rendu visite aux élèves de 5<sup>e</sup> année des écoles primaires des Eaux-Vives et de la Source pour leur présenter le fonctionnement de la vie municipale et les inviter à développer, en classe, un processus d'élection autour d'un projet concret.

Chaque élève aura ainsi l'occasion de réfléchir à un projet et de participer à une simulation électorale, lui permettant de vivre en classe toutes les étapes du processus démocratique, de la campagne à l'élection.

« Quelle fierté de voir cette initiative prendre de l'ampleur et de constater l'enthousiasme des jeunes pour la vie municipale. Grâce à ce projet, les élèves découvrent concrètement qu'ils ont une voix et un rôle à jouer dans leur collectivité, tout en développant leur sens des responsabilités et leur curiosité pour le fonctionnement municipal. », mentionne M. Christian Goulet, maire de Lavaltrie.

La Ville tient à remercier les enseignantes qui prennent part à ce projet, ainsi que toutes les personnes qui contribuent à faire du projet « Maire d'un jour » une expérience enrichissante et mémorable pour les jeunes.

## LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE, UN ENGAGEMENT COLLECTIF

La Ville de Lavaltrie soutient activement la persévérance scolaire, pour les jeunes comme pour les adultes en formation. Dans le cadre des *Journées de la persévérance scolaire*, le maire, M. Christian Goulet, et le conseiller municipal, M. Jocelyn Guévremont, ont participé aux activités de l'école secondaire de la Rive. Ils ont notamment pris part au *photobooth* avec les élèves, partageant un moment à la fois sympathique et inspirant. Le conseil municipal a également profité de cette semaine thématique pour prendre part au *Jeudi PerséVERT*, invitant la population à porter du vert pour souligner cet élan collectif. Au-delà de ces journées thématiques, la Ville souhaite rappeler que la persévérance scolaire mérite d'être encouragée tout au long de l'année. Ensemble, continuons de soutenir, d'encourager et de célébrer la réussite éducative !

À l'approche de la fin de l'année scolaire, toute l'équipe municipale souhaite adresser un message d'encouragement à celles et ceux qui poursuivent leurs efforts : **continuez d'avancer, un pas à la fois. Votre détermination est une immense source de fierté pour la communauté lavaltrioise.** D'ailleurs, les photos de nos jeunes finissants paraîtront sous peu sur le panneau électronique de la Ville de Lavaltrie.

Félicitations à nos étudiants(es) persévérants(es) et bonne fin d'année scolaire à toutes et à tous !





## DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE D'AUTRAY AMORCENT UNE DÉMARCHE COMMUNE CONCERNANT L'ARÉNA JOANNIE ROCHETTE

Dans le cadre de leur séance respective du conseil municipal, le 7 avril dernier, plusieurs municipalités de la MRC de D'Autray ont adopté, chacune de leur côté, une résolution visant à amorcer une démarche de coopération inter-municipale pour assurer la pérennité de l'aréna Joannie Rochette. Situé à Berthierville, l'aréna Joannie Rochette est fréquentée par de nombreuses familles lavaltoises et dessert un bassin de population qui dépasse les limites d'une seule municipalité. Les municipalités reconnaissent ainsi son caractère supra-local et conviennent que sa gestion, son entretien et son développement doivent être envisagés dans une perspective régionale. Depuis le 17 mars 2026, deux rencontres entre les municipalités, menées en collaboration avec la Direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), ont permis d'échanger sur la situation et de mettre en place un comité officiel de négociation intermunicipal. Ce comité aura pour mandat :

- d'analyser l'état de l'aréna et les besoins d'investissements ;
- d'évaluer différents scénarios de collaboration, de gouvernance et de financement ;
- d'étudier les impacts financiers, organisationnels et territoriaux ;
- de proposer un modèle de gouvernance durable aux conseils municipaux.

Cette démarche s'inscrit en cohérence avec les orientations du gouvernement du Québec, qui favorise la coopération intermunicipale afin d'optimiser l'utilisation des ressources publiques, d'améliorer l'offre de service et de faciliter l'accès aux programmes de financement. Aucune décision finale quant au modèle de gestion n'est arrêtée à ce stade. Les travaux du comité permettront d'établir un portrait complet de la situation et de formuler des recommandations aux conseils municipaux, qui auront à se prononcer ultérieurement.

### Le contexte à Lavaltrie

Depuis plus de 10 ans, la Ville de Lavaltrie souhaite se doter d'un aréna sur son territoire. Des demandes de subvention ont été déposées pour des projets d'aréna en 2013, 2020 et 2023, mais aucune n'a été retenue par le gouvernement. Aujourd'hui, le contexte a changé. Le gouvernement privilégie davantage les projets réalisés de façon collaborative, entre plusieurs municipalités, ainsi que la mise aux normes et la modernisation des infrastructures existantes.

Dans ce contexte, Lavaltrie adapte son approche. Ainsi, la Ville privilégie actuellement une démarche régionale avec ses partenaires, plutôt que de porter seule un projet d'aréna. Cette nouvelle façon de faire représente une occasion concrète d'avancer, tout en répondant aux critères actuels de financement. En participant au comité de négociation, Lavaltrie s'assure que les besoins de sa population seront bien pris en compte dans les décisions à venir.

La Ville souhaite que cette démarche permette une solution réaliste pour contribuer à offrir des installations sportives modernes et conformes aux normes, tout en poursuivant le développement d'infrastructures importantes pour sa communauté.



## MARCHÉS PUBLICS DU RGAL

Le Marché public regroupe plusieurs artisans et producteurs locaux. Nous vous attendons les **23 mai, 13 juin et 29 septembre prochains**, de 10 h à 16 h, sur la Place du 350<sup>e</sup>.

Ensemble, encourageons l'achat local!



Des membres de l'équipe de Rakabot : M. Sébastien Lassonde, président, M. Yvon Messier, directeur de production, M. Martin Thivierge, vice-président.

## RAYONNEMENT INTERNATIONAL POUR UNE ENTREPRISE D'ICI!

La Ville de Lavaltrie est fière de souligner une réalisation majeure de l'entreprise lavaltrioise Rakabot, qui vient de franchir une étape importante dans son développement.

Reconnue pour ses solutions de rangement durables, robustes et ingénieusement conçues, Rakabot a récemment effectué sa toute première exportation vers la Suède!

Cette expédition outre-mer marque les premiers pas de Rakabot au sein de l'Union européenne, une avancée significative qui témoigne de la qualité et de l'innovation de ses produits.

Ayant fait leurs preuves d'un océan à l'autre du Canada, les solutions proposées par Rakabot font maintenant rayonner le savoir-faire québécois sur la scène internationale.

Cette percée confirme un virage stratégique vers l'Europe, où la demande pour des solutions de rangement robustes, distinctives et innovantes est en pleine croissance. Rakabot explore déjà de nouvelles occasions d'affaires dans d'autres régions de l'Union européenne.

Félicitations à toute l'équipe de Rakabot pour cette réussite remarquable!

Lavaltrie est fière de compter parmi ses entreprises un acteur innovant, qui continue à faire briller notre communauté, ici comme ailleurs dans le monde! Bon succès pour la suite!

## RGAL

REGROUPEMENT DES GENS  
D'AFFAIRES DE LAVALTRIE



## ACTIVITÉS DE RÉSEAUTAGE DU RGAL

Le Regroupement des gens d'affaires de Lavaltrie (RGAL) organise des activités de réseautage pour permettre aux entrepreneurs de faire de nouvelles rencontres et d'échanger sur les réalités du monde des affaires.

### Événements à venir :

- 20 mai : tournoi de quilles;
- 12 juin : Gala des Légendes;
- 30 juin : assemblée générale annuelle;
- 7 juillet : 5 à 7 présenté par le O 103,5;
- 10 septembre : 14<sup>e</sup> Omnium de golf.

Membres et non-membres du RGAL peuvent participer à ces activités. À noter que le tarif est plus avantageux pour les membres.

Pour obtenir les détails sur les événements à venir, visitez la page [Facebook du RGAL](#).

## PROMOTION DE L'ACHAT LOCAL : OUTILS POUR LES ENTREPRENEURS



Dans le cadre de sa campagne *Mon cœur est ici, mes achats aussi*, la Ville de Lavaltrie offre aux entrepreneurs lavaltrois des outils de communication pour promouvoir l'achat local. Certains sont disponibles en ligne, d'autres offerts gratuitement ou en prêt.

Pour en savoir plus, visitez la page « [Mon cœur est ici, mes achats aussi](#) » du site Web de la Ville ou contactez Mme Mélanie Messier, responsable du développement économique, aux coordonnées suivantes :

450 586-2921, poste 2218 | [mmessier@ville.lavaltrie.qc.ca](mailto:mmessier@ville.lavaltrie.qc.ca)



### FIERTÉ LOCALE

### Un entrepreneur lavaltrois à l'honneur

## MERCI À UN BÂTISSEUR DE CHEZ NOUS !

La Ville de Lavaltrie tient à souligner le travail exceptionnel de Jimmy Mondor, un entrepreneur bien connu et très apprécié de notre communauté. Accessibilité, humour et audace sont au cœur de son approche, et sa contribution au dynamisme économique local est remarquable.

Jimmy Mondor est à la tête de plusieurs entreprises qui mettent en valeur notre belle Ville. On pense notamment aux crémeries L'Avalanche, toujours accueillantes et ponctuées de petites touches d'humour qui font sourire les clients, au IGA Famille Mondor, véritable point central pour la communauté, ainsi qu'aux stations-service Sonic et Ultramar, qui servent des milliers de Lavaltoises et Lavaltois chaque année.

Avec ses collaborateurs du milieu, il est également à l'origine de la mise en place du Regroupement des gens d'affaires de Lavaltrie (RGAL), qui favorise la concertation entre entrepreneurs, encourage l'achat local et stimule le développement économique. Il a aussi contribué à la création du Technocentre de Lavaltrie, qui soutient l'émergence et la croissance d'entreprises d'ici en leur offrant un environnement propice à l'innovation et à la collaboration.

Derrière ces grandes réussites, il y a un bâtisseur engagé qui investit dans des projets qui enrichissent notre milieu de vie, crée des emplois et soutient la vitalité commerciale de Lavaltrie. Son sens de l'innovation et sa proximité avec les gens font de lui un modèle d'entrepreneur local.

Merci à Jimmy Mondor et à toutes ses équipes pour leur importante contribution au développement économique et au rayonnement de Lavaltrie !





## CARTE D'ACHAT LOCAL BONIFIÉE : UNE FAÇON SIMPLE D'ENCOURAGER NOS COMMERÇANTS

La Ville de Lavaltrie, en collaboration avec le Regroupement des gens d'affaires de Lavaltrie (RGAL) et Recursyve, poursuit ses efforts pour encourager l'économie locale grâce à la carte d'achat local bonifiée.

Pour la somme de 50\$, vous recevez une carte-cadeau d'une valeur de 65\$ à dépenser dans les commerces lavaltois participants. Une bonification de 15 \$ offerte gratuitement!

Ces cartes sont vendues exclusivement en ligne. Pour vous procurer la vôtre et consulter la liste des commerces participants, rendez-vous au [achetonslocal.net](https://achetonslocal.net)



## LES HONNEURS POUR UNE ENTREPRISE D'ICI!

La Ville de Lavaltrie est fière de souligner l'exploit remarquable de l'équipe de Benny & Co. Lavaltrie!

Lors du congrès annuel des franchisés tenu le 10 février dernier, le restaurant s'est vu remettre la plus haute distinction de l'entreprise, soit le prestigieux prix d'Excellence!

Ce qui rend cette réussite encore plus exceptionnelle? Benny&Co. Lavaltrie est le seul restaurant à remporter cet honneur deux années consécutives!

Une réalisation remarquable qui témoigne du dévouement, du professionnalisme et de la passion qui animent chaque membre de l'équipe.

Félicitations à toute l'équipe pour cette reconnaissance pleinement méritée! Lavaltrie est fière de vous compter parmi ses entreprises inspirantes, qui contribuent à faire rayonner notre communauté!



M. Donat Wagner, franchisé Benny&Co. Lavaltrie, et Mme Mireille Coutu, gérante au Benny&Co. Lavaltrie.

## BÉNÉVOLE POUR TA COMMUNAUTÉ

L'engagement citoyen est une force au sein de notre communauté!  
Envie de faire une différence?

- D'offrir de votre temps pour une bonne cause?
- De faire de nouvelles rencontres?
- De vous amuser?
- De mettre vos talents et vos compétences à profit?

Il existe plusieurs façons de s'impliquer!

Pour devenir bénévole, veuillez remplir le formulaire [«Devenir bénévole»](#), disponible sous l'onglet «Autres demandes» de votre Portail citoyen.



### QUAI MUNICIPAL

**Une utilisation responsable**

La Ville de Lavaltrie est ravie de voir ses citoyens nombreux à profiter de l'accès au fleuve grâce aux installations du quai municipal.

Afin de garder une ambiance accueillante pour les visiteurs et de préserver le calme environnant pour les résidents riverains, voici quelques consignes essentielles à retenir lors de votre passage sur le quai :

- Veuillez à respecter les heures d'ouverture, qui sont de 6 h à 23 h ;
- Prenez soin de ramasser vos déchets avant de quitter ;
- Soyez respectueux quant aux bruits et au volume de la musique.

Pour des raisons de sécurité en lien avec la profondeur et le courant du fleuve, le port du gilet de sauvetage est fortement recommandé sur le quai. Notez également que la baignade est interdite en tout temps.

**Les vignettes sont obligatoires**

Vous utilisez la rampe de mise à l'eau de Lavaltrie ? N'oubliez pas qu'une vignette est obligatoire pour la mise à l'eau de votre embarcation nautique. Les vignettes sont disponibles via votre Portail citoyen, sous l'onglet « Demande de permis ».

Pour obtenir tous les détails à ce sujet, veuillez consulter la page [«Quai municipal»](#) du site Web de la Ville.

## DES PARCS ACCUEILLANTS POUR TOUS

Les installations récréatives de Lavaltrie offrent à tous un lieu où jouer, relaxer et profiter du plein air. Pour que chacun puisse en profiter pleinement, voici quelques règles simples à garder en tête :

### Horaire d'accès

Les parcs peuvent être fréquentés de 6 h à 23 h.

Merci de respecter ces heures pour préserver la tranquillité du voisinage.

### Substances et consommation

Pour la sécurité de tous, alcool, drogues et substances illicites sont interdits dans les parcs.

### Sécurité et civilité

Pour éviter les incidents :

- Aucun feu n'est permis ;
- On évite tout comportement dangereux comme lancer des projectiles ou provoquer des bagarres ;
- Les armes blanches sont évidemment interdites.

### Respect des installations

Graffitis, peinture, bris ou dommages nuisant à la qualité de nos parcs doivent être évités. Les équipements sont là pour tout le monde : merci d'en prendre soin.

La Sûreté du Québec veille à l'application du *Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics*. Vous pouvez consulter ce règlement sur la page « [Réglementation municipale](#) » du site Web de la Ville.

Si vous êtes témoin d'un comportement problématique, veuillez communiquer avec la Sûreté du Québec, au 450 586-2733.

**Merci de contribuer à garder nos parcs beaux, sécuritaires et agréables pour tous.**

## CARTE DES PARCS ET ESPACES VERTS



Pour profiter des différents parcs et de leurs équipements variés, découvrez dès maintenant la carte des parcs et espaces verts de la Ville !



# Fête nationale du Québec

**MARDI 23 JUIN**

**Parc Gérard-Lavallée | 15 h à 23 h**

Jeux gonflables, jeux de kermesse, fanfare,  
camion de cuisine de rue et bien plus!



**PARTENAIRE DES  
FEUX D'ARTIFICE:**

**Carrossier  
ProColor**



## FÊTE DE LA FAMILLE



**Les 23 et 24 mai  
De 10 h à 15 h**

**Parc Gérard-Lavallée, Café culturel  
de la Chasse-galerie et Place du 350°**

Un week-end pour toute la famille  
sous la thématique des superhéros!  
Jeux gonflables, animations  
et activités gratuites!





## BIBLIOTHÈQUE SYLVIE-THOUIN

Un lieu accessible pour tous !

Parce que la lecture et le savoir se doivent d’être à la portée de chacun, l’équipe de la Bibliothèque veille à offrir des espaces et des services pleinement adaptés aux besoins de tous ses usagers.

### Des espaces adaptés

Entrée sans obstacle, toilettes accessibles et allées larges facilitant les déplacements : tout est pensé pour offrir une visite agréable et sécuritaire.

### Du mobilier inclusif

Comptoir de prêts abaissé, tables et zones de travail conçues pour accueillir aisément les personnes en fauteuil roulant, permettant d’offrir confort et autonomie à tous les usagers.

### Des collections accessibles

Livres en grands caractères, livres audio et numériques permettant à chacun de trouver un format qui lui convient.

### La livraison à domicile

Service gratuit offert aux personnes à mobilité réduite afin que la lecture demeure accessible, peu importe la situation.

- | Toute l’équipe est là pour vous accompagner, selon vos besoins. Vos commentaires partagés à l’équipe permettent d’améliorer continuellement les services offerts afin de mieux vous servir. N’hésitez pas à les lui transmettre !

## LA BIBLIO-TENTE DANS LES PARCS

Rencontrez la sympathique équipe de la Bibliothèque et participez à une multitude d’activités colorées et amusantes sous la Biblio-Tente.

**Vendredi 10 juillet**  
10 h 30 à 12 h | Gérard-Lavallée

**Vendredi 24 juillet**  
10 h 30 à 12 h | Roger-Lemelin

**Vendredi 7 août**  
10 h 30 à 12 h | Yves-Thériault

**Vendredi 21 août**  
10 h 30 à 12 h | Louise-Bissot

En cas de pluie, l’activité aura lieu à la Bibliothèque Sylvie-Thouin.



# COLORE TON ÉTÉ

Même énergie  
colorée... mais avec  
un tout nouveau style!

Dévoilement des activités et des  
spectacles gratuits pour tous, le  
jeudi 21 mai prochain!

Demeurez à l'affût via le site Web  
et la page Facebook de la Ville!



## PARTICIPEZ À LA MAGIE DE NOS ÉVÉNEMENTS: **DEVENEZ PARTENAIRE !**

Entrepreneurs, gestionnaires et commerçants,  
Vous souhaitez soutenir votre communauté tout en faisant  
rayonner votre entreprise? Joignez-vous à nous et devenez  
partenaire des événements de la Ville de Lavaltrie!

En soutenant nos activités, vous contribuez à animer notre  
milieu de vie, à créer des moments mémorables pour les  
Lavaltrieuses et Lavaltrieois, tout en augmentant votre visibilité  
auprès d'un public engagé et local.

Devenez partenaire et...

- Renforcez votre image et votre présence  
dans la communauté;
- Associez votre marque à des événements rassembleurs  
et positifs;
- Profitez d'opportunités de visibilité avant, pendant  
et après l'événement.

Découvrez nos différentes options de partenariat et trouvez  
celle qui correspond à vos objectifs en contactant le Service  
des loisirs, de la culture et des relations à la communauté:

[loisirs@ville.lavaltrie.qc.ca](mailto:loisirs@ville.lavaltrie.qc.ca) | 450 586-2921, option 4, poste 0

## LES BICIBORNES À LAVALTRIE

Qu'est-ce qu'un biciborne?

Il s'agit d'une station de réparation de vélos équipée d'une pompe à air et  
de plusieurs outils. Ces stations permettent aux cyclistes d'effectuer des  
ajustements et des réparations de base en toute autonomie.

**Emplacements des bicibornes:**

Lavaltrie Sports | 1141, rue Notre-Dame

Maison Rosalie-Cadron | 1997, rue Notre-Dame

Parc Gérard-Lavallée | 120, rue Saint-Antoine Sud,  
près des estrades du terrain de baseball

N'hésitez pas à utiliser ces installations qui sont mises à votre disposition  
gratuitement pour rouler en toute sécurité!





## FEUX D'ARTIFICE INTERDITS

Un simple tison pourrait créer un malheureux incendie. Ainsi, pour la sécurité des citoyens et la protection de leurs biens, les feux d'artifice sont interdits en tout temps à Lavaltrie, à moins qu'un permis n'ait été préalablement délivré par le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray.

Toute personne qui contrevient au règlement commet une infraction et est passible d'une amende.



## FEUX À CIEL OUVERT : PERMIS REQUIS

Le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray vous rappelle qu'un permis de brûlage est obligatoire pour pouvoir faire un feu à ciel ouvert (sans pare-étincelles).

Pour obtenir un permis de brûlage, veuillez contacter le Service de sécurité incendie, en composant le 450 836-7007, poste 2510. Un délai de 24 heures ouvrables est à prévoir pour l'obtention de ce permis.

### Sécheresse et risque d'incendie élevé

Lorsque les précipitations se font rares et que la végétation s'assèche, le risque d'incendie augmente considérablement.

Selon le niveau d'incendie dans notre région, la SOPFEU peut imposer une interdiction de feux à ciel ouvert.

Pour vérifier l'indice de danger et les restrictions en vigueur, consultez la page Web de la SOPFEU :



## VOUS AVEZ DES TRAVAUX À EFFECTUER ?

### Vérifiez si vous avez besoin d'un permis

À l'exception de travaux de réparation mineurs ou de certains ouvrages tels que l'installation d'une clôture, un permis est requis dans les cas suivants :

- Construire, installer ou modifier un bâtiment ;
- Modifier l'occupation ou l'usage d'un immeuble ou d'un local ;
- Procéder à des travaux sur la rive d'un cours d'eau ;
- Procéder à l'abattage d'arbres – permis gratuit ;
- Installer ou modifier une enseigne (incluant toute modification mineure) ;
- Aménager ou modifier une installation septique ou un ouvrage de prélèvements d'eau (puits ou pointe) ;
- Installer une piscine, un spa ou un ouvrage y contrôlant l'accès (clôture, plateforme, etc.) – permis gratuit ;
- Ériger un mur de soutènement.

### Demandes en ligne

Il est possible de procéder à la demande d'un permis en ligne en tout temps, en vous rendant sur la page « [Urbanisme \(permis et formulaires\)](#) » du site Web de la Ville.

### Informations

Au besoin, n'hésitez pas à communiquer avec le Service de l'urbanisme, au 450 586-2921, option 2, ou à [urbanisme@ville.lavaltrie.qc.ca](mailto:urbanisme@ville.lavaltrie.qc.ca).



## DANS LES RUES, FAISONS PREUVE DE COURTOISIE



Pour éviter d'imposer des contraintes supplémentaires comme l'ajout d'interdictions de stationnement, la Ville de Lavaltrie compte sur le bon jugement et la collaboration des utilisateurs de la voie publique.

Voici quelques règles simples à respecter :

- Gardez une distance de 5 m à l'avant et de 5 m à l'arrière d'une balise lorsque vous vous stationnez. Ces installations servent à réduire la largeur de la voie pour inciter à ralentir. Un véhicule mal stationné peut forcer les autres à contourner ledit véhicule par la voie inverse, ce qui est dangereux ;
- Stationnez votre véhicule dans le bon sens de la circulation pour assurer une circulation sécuritaire ;
- Évitez de garer votre véhicule dans une courbe puisque cela nuit à la visibilité et à la sécurité ;
- Assurez-vous que votre véhicule ne dépasse pas la limite de pavage de la rue lorsqu'il est dans votre stationnement privé.

En respectant ces règles et en faisant preuve de courtoisie envers les autres, vous contribuez à maintenir la sécurité et la convivialité dans les rues de votre quartier.

Quant à l'occupation du domaine publique, comme l'utilisation d'une rue ou d'un trottoir pour des activités exceptionnelles, un certificat d'autorisation est requis. Ce document permet de vérifier si une signalisation temporaire doit être installée. Pour obtenir ce certificat d'autorisation, veuillez contacter le Service des travaux publics, en composant le 450 586-2921, option 3, poste 0.

Merci de votre collaboration.



## SÉCURISER MA PISCINE : MA RESPONSABILITÉ !

Cet été, une équipe d'inspecteurs poursuivra les vérifications sur le territoire afin d'assurer le respect du *Règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles*.

Pour en savoir plus au sujet de cette réglementation, visitez la page « Piscines et spas » du site Web de la Ville. Si vous avez des questions ou si vous croyez qu'une piscine représente un risque dans votre secteur, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme, en composant le 450 586-2921, option 2.

## ENTRETIEN DES TERRAINS



### Herbes hautes et herbe à poux

La Ville rappelle qu'il est de la responsabilité des citoyens d'entretenir leur terrain ainsi que la portion de l'emprise municipale qui le borde, et ce, jusqu'à l'accotement ou à la bordure de la rue. Il est interdit de laisser pousser de l'herbe dépassant 20 cm et de l'herbe à poux, quelle que soit sa hauteur. Cette mesure vise à limiter la prolifération d'herbes ayant des effets néfastes chez les personnes allergiques au pollen.

### Végétaux nuisibles

Assurez-vous que les végétaux sur votre terrain ne nuisent ni à la circulation ni à la sécurité des usagers empiétant sur l'emprise municipale. Par exemple, le feuillage cachant un panneau de signalisation ou une haie réduisant la visibilité à une intersection doivent être entretenus. Il en va de la responsabilité de chaque citoyen.

Merci de votre précieuse collaboration.



## TROTTINETTES ÉLECTRIQUES : CE QU'IL FAUT SAVOIR

Les trottinettes électriques sont autorisées sur la voie publique, mais certaines règles doivent être respectées pour assurer la sécurité de tous.

### Zones permises

- Sur les routes où la limite de vitesse ne dépasse pas 50 km/h, sur le côté droit de la chaussée;
- Sur les pistes cyclables, dans le sens de la circulation.

### Exigences de sécurité

- La vitesse maximale de ces appareils doit être limitée à 25 km/h;
- Les utilisateurs doivent être âgés de 14 ans et plus;
- Le port du casque est obligatoire.

### À ne jamais faire

- Transporter un passager;
- Porter des écouteurs;
- Utiliser un téléphone cellulaire;
- Consommer des boissons alcoolisées, du cannabis ou toute autre drogue;
- Circuler sur un trottoir;
- Rouler dans une zone où la limite de vitesse dépasse 50 km/h.

En respectant ces règles, vous contribuez à la sécurité de toute la communauté.



## PARTAGEONS LA ROUTE EN TOUTE SÉCURITÉ

Avec l'arrivée du printemps, nos rues s'animent ! Pour assurer des déplacements sécuritaires, chaque usager de la route doit faire preuve de vigilance et de courtoisie. De simples gestes, comme adapter sa vitesse et être attentif aux autres usagers, peuvent prévenir bien des accidents.

### Rappels pour les usagers de la route :

#### PIÉTONS

Lorsqu'une intersection ou un passage piétonnier se trouve à proximité de l'endroit où vous souhaitez traverser, vous devez vous y rendre pour le faire.

Si une traverse munie de feux clignotants se trouve à proximité, elle doit être utilisée. Après avoir appuyé sur le bouton-poussoir, il est important de regarder des deux côtés de la rue, de vous assurer que les automobilistes vous aient vus et qu'ils s'arrêtent avant de traverser.

#### AUTOMOBILISTES

Lorsqu'un piéton s'engage sur une traverse, vous devez immobiliser votre véhicule pour lui permettre de traverser en toute sécurité.

En présence de cyclistes ou d'utilisateurs de trottinettes électriques, gardez une distance d'au moins 1 mètre lors d'un dépassement dans la même voie et cédez-leur le passage s'ils s'engagent pour traverser.

#### CYCLISTES

Vous devez céder le passage aux piétons et ne jamais circuler sur les trottoirs.

Pour traverser une rue à une traverse piétonnière, descendez de votre vélo et traversez à pied.

#### UTILISATEURS DE TROTTINETTES ÉLECTRIQUES

Vous devez respecter les mêmes règles que les cyclistes, dont l'interdiction d'utiliser les trottoirs et le respect de la priorité aux piétons.

Merci à tous les usagers de la route de faire preuve de prudence et de courtoisie afin que chacun puisse se déplacer en toute sécurité !

## ALERTE LAVALTRIE

### SYSTÈME D'ALERTE DE MASSE

Pour recevoir les messages importants de la Ville de Lavaltrie, nous vous invitons à vous inscrire au système d'alerte de masse Alerte Lavaltrie via votre [Portail citoyen](#).

Une fois votre compte créé, vous pourrez modifier vos coordonnées et vos préférences en tout temps :

#### Types d'alertes souhaités

Mesures spéciales en lien avec la sécurité publique, avis d'ébullition, travaux routiers, rappels divers, événements à venir, etc.

#### Moyens de communication souhaités

Appel vocal, texto, courriel et/ou notification via l'application mobile Portail Lavaltrie.

Vous n'avez pas d'adresse courriel pour vous y inscrire? Veuillez communiquer avec nous en composant le 450 586-2921, option 1, pour que nous procédions à votre inscription.



## AIDE PARTICULIÈRE EN CAS D'ÉVACUATION

Le Programme pour personne nécessitant une aide particulière en cas d'évacuation (PNAP) vise à assurer une intervention rapide, sécuritaire et adaptée aux personnes vivant avec des limitations de mobilité, des déficiences visuelles et/ou auditives, ainsi que toute personne ayant un handicap pouvant compliquer une évacuation lors de situations d'urgence. L'inscription à ce programme se fait sur une base volontaire, par la personne concernée ou par un proche, en remplissant un formulaire.

En cas d'appel d'urgence, le répartiteur peut ainsi aviser les pompiers de la présence d'une personne nécessitant une aide particulière et de sa localisation probable dans la résidence. Ces informations permettent d'optimiser l'intervention, de gagner un temps précieux et d'offrir un soutien adapté lors de situations d'urgence.

Le formulaire est disponible sur la page « [Programmes d'évacuation PNAP](#) » du site Web de la MRC de D'Autray.

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez communiquer directement avec le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray, en composant le 450 836-7007, poste 2550.





## PANNES D'ÉLECTRICITÉ

En cas de panne, Hydro-Québec est la source officielle d'information.

### Suivi en temps réel

Consultez la page ou l'application mobile «[Info-pannes](#)». Si la panne qui vous touche n'est pas affichée sur la carte, signalez-la en ligne ou par téléphone, au 1 800 790-2424.

### Situation à risque

Branche ou arbre menaçant le réseau?  
Composez le 1 800 790-2424.

### Utilisation d'une génératrice

N'utilisez jamais une génératrice à l'intérieur, même dans un garage avec la porte ouverte. Placez-la plutôt dehors, loin des portes et des fenêtres, pour éviter tout risque d'intoxication au monoxyde de carbone.

En cas de panne, adoptez les bons réflexes pour assurer votre sécurité et celle de vos proches.

## ÊTES-VOUS PRÊTS À FAIRE FACE À UNE SITUATION D'URGENCE ?

À Lavaltrie, nos équipes municipales et les services de sécurité publique sont prêts à intervenir rapidement lors d'une situation d'urgence. Il est tout aussi essentiel que chaque citoyen prenne les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de sa famille lors d'une panne de courant prolongée, une inondation ou toute situation d'urgence.

### La trousse 72 h : un indispensable

Ayez sous la main une trousse contenant les articles essentiels vous permettant d'être autonomes pendant une période de 72 heures, soit 3 jours.

#### Préparez un sac ou un bac accessible comprenant :

1. De l'eau potable (6 litres par personne) ;
2. De la nourriture non périssable ;
3. Un ouvre-boîte manuel ;
4. Une radio à piles et des piles de rechange ;
5. Une lampe frontale ou une lampe de poche ainsi que des piles de rechange ;
6. Des chandelles ainsi qu'un briquet ou des allumettes ;
7. Une trousse de premiers soins.

### Conseils pratiques

- Rangez votre trousse dans un endroit facile d'accès ;
- Vérifiez son contenu chaque année et remplacez les aliments et l'eau au besoin ;
- Adaptez la trousse aux besoins de votre famille : médicaments, articles de bébé, nourriture pour animaux, etc. ;
- Organisez le contenu afin de le retrouver rapidement.

Pour plus d'information, consultez la page «[Trousse 72 h](#)» sur le site Web de la Ville.





## VISITES À DOMICILE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

En mai, le Service de sécurité incendie de la MRC débutera les visites résidentielles de prévention des incendies sur le territoire de Lavaltrie.

Ces visites ont pour objectif de s'assurer, entre autres, de l'installation et du bon fonctionnement des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone. Elles sont également une excellente occasion d'échanger avec les pompières et les pompiers, qui pourront répondre aux questions des citoyennes et citoyens et transmettre de l'information utile concernant le règlement sur la prévention des incendies.

Les visites se dérouleront tous les jours, entre 9 h et 19 h. En cas d'absence, un accroche-porte sera laissé à la résidence afin d'informer les occupants de leur passage.

Soyez assurés que les membres du Service de sécurité incendie seront facilement identifiables grâce à leurs véhicules officiels et leurs uniformes.



## CHANGEMENTS AUX LIGNES TÉLÉPHONIQUES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Dès le mois de juin 2026, l'élargissement du réseau 9-1-1 entraînera le retrait progressif des lignes 310-4141 et \*4141. Voici les numéros de téléphone à utiliser désormais :

**En situation d'urgence, composez toujours le 9-1-1.**

Pour une situation non urgente, communiquez directement avec le poste de police local : 450 586-2733.

Pour faciliter la transition, les lignes demeureront accessibles et diffuseront un message automatisé afin de vous orienter vers les services appropriés.

Soyez assurés que la Sûreté du Québec maintiendra son offre de services tout en veillant à offrir une chaîne d'intervention optimale.



## ZONE NEUTRE

**Un espace d'échange pensé pour vous**

La Ville de Lavaltrie, en collaboration avec la Sûreté du Québec, met à la disposition de ses citoyennes et citoyens une Zone neutre, soit un espace sécurisé accessible pour tous.

Située au poste de police (39, chemin de Lavaltrie), cette zone est munie de caméras en fonction 24 heures sur 24, 7 jours par semaine. La Zone neutre peut servir de lieu d'échange sécuritaire, notamment pour vendre ou acheter des articles usagés.

**N'hésitez pas à utiliser cet emplacement facile d'accès en tout temps.**



## DÉFI PISSENLITS

Saviez-vous que les insectes pollinisateurs sont de plus en plus menacés? Pourtant, ils jouent un rôle essentiel dans la biodiversité et dans notre alimentation puisqu'ils assurent la pollinisation de plus du tiers de ce que nous consommons.

### Une action simple pour les aider

En retardant la tonte de votre gazon jusqu'à la fin de la floraison des pissenlits, vous offrez aux abeilles et aux autres pollinisateurs une précieuse source de nourriture. Cette pratique permet de faire le plein de pollen et de nectar, notamment grâce aux fleurs printanières comme les pissenlits et les trèfles.

Le Défi Pissenlits n'a pas de date de début ni de date de fin précise. Il est plutôt recommandé d'observer la nature puisque les pissenlits fleurissent à différents moments, d'une année à l'autre.

### Vous souhaitez en faire encore plus?

Découvrez quelles plantes et quels arbres planter ou laisser pousser pour aider les abeilles et les autres pollinisateurs, en consultant la page «[Défi Pissenlits](#)» du site Web de la Ville.

**Adoptons des gestes simples pour protéger la nature!**

### J'attends



### Je tonds!



## TOUTES EN PLASTIQUE, TOUTES CONSIGNÉES!

La consigne s'applique à tous les contenants de boisson prête-à-boire en plastique de 100 ml à 2 litres. Ainsi, les bouteilles d'eau, d'eau pétillante, de jus, de boisson pour sportifs, de thé glacé et bien d'autres breuvages proposés dans des contenants en plastique sont consignés.

En rapportant vos contenants consignés dans les points de dépôts prévus à cet effet, vous contribuez activement à réduire les déchets, à favoriser le recyclage efficace des plastiques et à donner une seconde vie aux matériaux, en plus de récupérer 10 cents par contenant.

### Lieux de dépôts consignés

Le lieu de retour Consignation, situé au 11A, chemin de Lavaltrie, permet aux citoyens de retourner leurs contenants de boissons consignés de façon rapide et efficace. Deux services y sont offerts:

- Le retour à l'unité, avec des récupératrices automatisées;
- Le retour express, permettant de déposer des sacs de contenants consignés, qui seront triés et comptabilisés dans les jours suivants le dépôt.

**Consultez le [consignation.ca](https://consignation.ca) pour en savoir plus sur la consigne et les lieux de dépôts.**

Faisons équipe pour un avenir plus vert!



## PROFITEZ DES PROGRAMMES DE SUBVENTION OFFERTS À LAVALTRIE !

La Ville de Lavaltrie offre plusieurs programmes de subvention pour encourager les gestes écoresponsables.

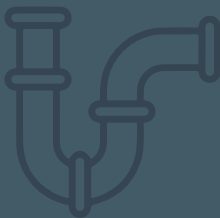
En tant que citoyen, vous pouvez bénéficier d’un soutien financier pour adopter des pratiques durables et ainsi contribuer à la protection de l’environnement.

Les subventions disponibles sont les suivantes :

- Baril récupérateur d’eau de pluie ;
- Borne de recharge électrique ;
- Plantation d’arbres ;
- Pointe d’eau filtrante ;
- Produits d’hygiène personnelle réutilisables.

La MRC de D’Autray offre également un programme d’aide pour l’utilisation de couches lavables.

Consultez la page « Programmes de subvention » sur le site Web de la Ville pour connaître les détails et faire votre demande.



## INSTALLATIONS SEPTIQUES

La MRC de D’Autray est responsable de la vidange des installations septiques sur le territoire de Lavaltrie. Tous les renseignements à cet effet (carte interactive, date de vidange, date de mesure des boues, etc.) sont disponibles sur la page « Environnement » du site Web de la MRC de D’Autray.

Pour toute question :  
450 836-7007, poste 2545  
[infobfs@mrcautray.qc.ca](mailto:infobfs@mrcautray.qc.ca)

## COLLECTE DES ENCOMBRANTS 2026

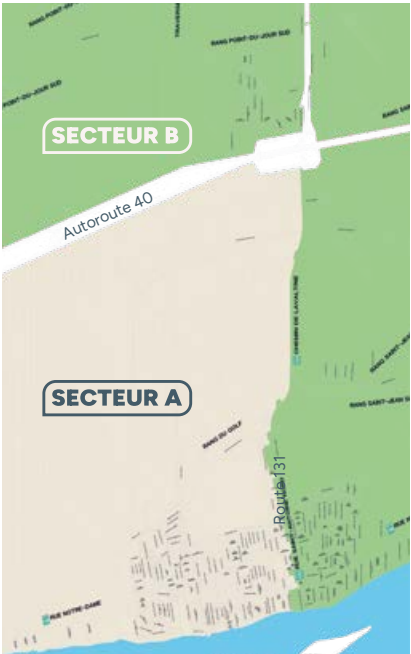
La collecte des encombrants permet de se départir de gros rebuts comme les meubles et les électroménagers.

Ce service est offert 5 fois par année dans chacun des secteurs. Voici les dates des prochaines collectes :

|           |            |           |            |
|-----------|------------|-----------|------------|
| SECTEUR A | 11 mai     | SECTEUR B | 18 mai     |
|           | 8 juin     |           | 15 juin    |
|           | 6 juillet  |           | 13 juillet |
|           | 12 octobre |           | 19 octobre |

Important : seuls les gros rebuts qui n’entrent pas dans le bac à ordures et qui font partie des matières acceptées seront collectés.

Consultez la liste complète des matières acceptées et refusées lors de la collecte des encombrants :



Si l’appareil ou l’objet est encore fonctionnel et en bon état, nous vous encourageons à le donner à un organisme ou à une personne de votre entourage.



## ÉCOCENTRE DE LAVALTRIE

275, rue Notre-Dame, derrière le Garage municipal

L'écocentre est un service gratuit, réservé à l'usage des citoyens de Lavaltrie seulement. La présentation d'une pièce d'identité avec une photo valide est requise lors de la visite.

### Un service aux retombées environnementales importantes

L'écocentre permet d'améliorer la gestion de nos matières résiduelles et, ultimement, de protéger notre environnement et de contribuer à la lutte contre les changements climatiques.



En 2025, après seulement une année de service, 664 tonnes de matière ont été déposées à l'écocentre, en plus de tous les appareils électroniques et les résidus domestiques dangereux (RDD). Finalement, 85 % de ces matières ont été valorisées, donc détournées des sites d'enfouissement! Une preuve concrète que chaque geste compte!

### Horaires estival (du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre)

Jeu. : 12 h à 16 h et 17 h à 20 h | Ven. et sam. : 7 h à 12 h et 13 h à 16 h

L'accès à l'écocentre peut être refusé jusqu'à 30 minutes avant l'heure de fermeture du dîner et de la fin de journée, selon la quantité de matière à décharger et l'achalandage sur le site.

### Tri obligatoire des matières

Le respect des règles de tri est essentiel au bon fonctionnement du site. Lorsque nos employés vous rappellent que le tri des matières est obligatoire, ils font simplement leur travail afin que le service demeure efficace et qu'aucun frais supplémentaire ne soient engendrés par un mauvais tri.



Consultez la liste complète des matières acceptées et refusées à l'écocentre. En tout temps, il est interdit de déposer quelque matière que ce soit à l'extérieur de l'écocentre.

## INFO-COMPOST

Dès le mois de mai, la collecte du compost a lieu chaque semaine. À noter qu'il n'y a aucune limite de bacs bruns par adresse lors de cette collecte.

### QUOI DÉPOSER DANS LE BAC BRUN ?

#### Aliments solides ou résidus alimentaires

Tout ce qui se mange, en plus des sachets de thé et de tisane, des pelures et des noyaux, des os et des coquilles d'œuf, etc.

#### Papier ou carton souillé par des aliments

Sans plastique ni broche et non plastifié ni ciré

Essuietouts et papiers-mouchoirs, serviettes de table souillées, papier parchemin, vaisselle jetable en carton.

#### Résidus de jardin

Sauf les branches de plus de 30 cm de longueur et de plus de 1 cm de diamètre

Aiguilles de conifères, sciure de bois, petites branches, mauvaises herbes, foin, paille, plantes, etc.

Aucun sac de plastique, compostable ou biodégradable, n'est accepté dans la collecte du compost.



Consultez la liste complète des matières acceptées et refusées lors de cette collecte :



Rendez-vous sur la page « Info-compost » pour obtenir les détails relatifs à cette collecte.

## COLLECTE DE RETAILLES DE CÈDRES

AVEC **ARBRESSANCE**

### Service gratuit !

De mai à octobre, la Ville de Lavaltrie confie à la compagnie Arbressance le mandat de récupérer les retailles et les petites branches de cèdre sur son territoire. Ainsi, une fois la coupe de vos cèdres effectuée, il suffit de remplir le formulaire de collecte en ligne afin qu'Arbressance vienne chercher vos retailles, et ce, gratuitement et directement à votre domicile.

À noter que les rabattages, les souches, les troncs et les branches dégarnies de feuillage ne sont pas acceptés.

### Un geste significatif pour l'environnement

En choisissant ce service de collecte, vous contribuez à réduire les gaz à effet de serre émis par la décomposition des retailles et des branches de cèdre.



En 2025, grâce à l'utilisation de ce service, ce sont 42 tonnes de retailles de cèdres qui ont été détournées de l'enfouissement, soit l'équivalent d'environ 3 camions-bennes remplis.

Pour connaître les critères et réserver votre collecte, rendez-vous au [arbressance.ca](http://arbressance.ca).

## PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION DES APPAREILS RÉFRIGÉRANTS

Afin d'assurer une gestion sécuritaire des gaz réfrigérants contenus dans les appareils comme les réfrigérateurs et les congélateurs, la MRC de D'Autray a mis en place un programme de récupération qui permet de capter plus de 95 % des gaz présents dans ces appareils. Autrement, ces gaz à effet de serre très polluants seraient libérés dans l'environnement. Tout résident qui se rend à l'**écocentre Dépôt Rive-Nord (1001, chemin Saint-Joseph, à Saint-Thomas)** pour y déposer un réfrigérateur ou un congélateur à usage domestique ayant une capacité entre 10 et 25 pi<sup>3</sup> recevra un chèque de 50 \$ par la poste dans un délai pouvant aller jusqu'à 3 mois.

**Important :** les appareils réfrigérants ne sont pas acceptés à l'écocentre de Lavaltrie.

### Informations supplémentaires

Veuillez contacter directement la MRC de D'Autray :

[infogmr@mrcautray.qc.ca](mailto:infogmr@mrcautray.qc.ca)

450 836-7007, poste 2547



## CAMION EN PARTAGE

Ce service permet aux citoyens qui ne possèdent pas de camion d'en emprunter un pour transporter leurs matériaux vers l'écocentre de Lavaltrie ou l'écocentre Dépôt Rive-Nord, situé à Saint-Thomas.

### Disponibilité et frais de location

Le camion est disponible lorsque les écocentres sont ouverts et lorsqu'il n'est pas utilisé par les employés municipaux, donc à l'extérieur des heures d'ouverture de la Ville :

- Vendredi, de 12 h à 17 h
- Samedi, de 7 h à 17 h

La durée maximale de la location est de 3 heures par jour.

Le coût de location du camion est de 25 \$/heure, essence incluse. Un dépôt de 100 \$ est exigé.

### Information

Afin d'obtenir tous les détails sur ce service, rendez-vous sur la page « [Camion en partage](#) » du site Web de la Ville. Pour obtenir de l'assistance afin de réserver le camion en partage, composez le 450 586-2921, option 1.



# RÈGLEMENT D'ARROSAGE

## Le saviez-vous ?

En été, l'arrosage des pelouses provoque parfois des pics de consommation d'eau hors normes, pouvant atteindre jusqu'à quatre fois le taux moyen de consommation. Depuis 2022, la Ville de Lavaltrie a réduit le nombre d'heures d'arrosage permis par semaine sur son territoire. **Le but est de réussir collectivement à respecter les objectifs fixés par la Stratégique québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP).**

Ensemble, on peut faire une différence.  
Pour protéger l'environnement, chaque goutte compte !

## INFORMATIONS

Veuillez consulter le site Web de la Ville afin d'obtenir divers conseils pour réduire votre consommation d'eau potable. Vous y trouverez le formulaire pour obtenir un permis spécial d'arrosage pour vos travaux, tels que l'installation de tourbe, de cèdres, d'ensemencement, etc.

[ville.lavaltrie.qc.ca/  
info/arrosage](http://ville.lavaltrie.qc.ca/info/arrosage)



## Règlement en vigueur du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre

**Horaire d'arrosage : de 19 h à 21 h**

Numéros civiques impairs

> **secteur Est : lundi**

> **secteur Ouest : mardi**

> **secteur Sud : mercredi**

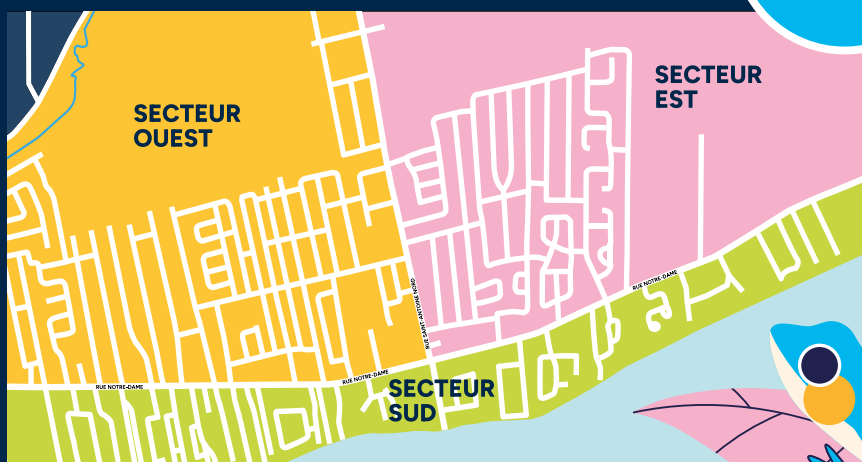
Numéros civiques pairs

> **secteur Est : jeudi**

> **secteur Ouest : vendredi**

> **secteur Sud : samedi**

Lors d'une interdiction d'arrosage, cet horaire n'est plus en vigueur, et ce, jusqu'à la levée de l'interdiction.



| Type d'arrosage                                                                                                                        | Pelouse                | Potagers, fleurs et arbustes |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------------|
| <b>Arrosage mécanique</b><br>Gicleur, tourniquet, boyau percé, etc.                                                                    | Selon l'horaire permis | Selon l'horaire permis       |
| <b>Arrosage manuel</b><br>Arrosoir manuel, boyau équipé d'une fermeture à relâchement tenu à la main (ex. : pistolet d'arrosage), etc. | Selon l'horaire permis | En tout temps                |

## INFRACTIONS

En cas de non-respect du règlement d'arrosage, des constats d'infraction seront émis :

|                                     | Particulier | Entreprise |
|-------------------------------------|-------------|------------|
| 1 <sup>re</sup> infraction          | 100 \$      | 200 \$     |
| 2 <sup>e</sup> infraction           | 200 \$      | 300 \$     |
| 3 <sup>e</sup> infraction (et plus) | 300 \$      | 600 \$     |
| + les frais admissibles             |             |            |

## PISCINE

Remplissage permis tous les jours, entre 23 h et 7 h.

## BÂTIMENT (murs extérieurs, rampes, patios, etc.)

Lavage permis uniquement du 1<sup>er</sup> avril au 15 mai ou lors de travaux de peinture, de construction ou de rénovation justifiant le nettoyage de ceux-ci, à condition d'utiliser un boyau équipé d'une fermeture à relâchement tenu à la main.

## STATIONNEMENT

Lavage des entrées (asphalte, béton, etc.) interdit en tout temps.

## VÉHICULE

Lavage permis en tout temps, à la condition d'utiliser un seau de lavage ou un boyau équipé d'une fermeture à relâchement, tenu à la main pendant la période d'utilisation.

